

COMMUNIQUÉ

Parcs et terrains sportifs : la situation en date du 8 mai 2020

Saint-Raymond, le 8 mai 2020 – Considérant l'impossibilité de respecter, en totalité ou en partie, les directives de la direction de la santé publique concernant les rassemblements et la distanciation sociale de deux mètres, nous vous avisons qu'il est **interdit d'utiliser les modules de jeux et balançoires qu'on retrouve dans les parcs suivants :**

- Parc Alban-Robitaille (modules du pavillon Marguerite-d'Youville)
- Parc Saint-Jean-Baptiste-de-Lasalle (arrière du pavillon Saint-Joseph)
- Parc Saint-Alexis (en bordure de la piste cyclable)
- Parc du Patrimoine (à l'arrière du centre d'achat)
- Parc de la Tourbière (à côté des terrains de tennis)
- Parc Les Boisées Saint-Raymond (secteur des rues Mario et Fiset)
- Parc de Val-des-pins
- Parc de la Colline
- Mont Laura-Plamondon
- Parc Rolland-G.-Cantin

Il est également interdit d'utiliser les terrains sportifs jusqu'à nouvel ordre :

- Terrain de balle
- Terrains de soccer
- Terrains de tennis et de pickleball
- Surface de dek hockey

En respectant la distanciation sociale, **il sera par ailleurs permis d'utiliser, à compter du 15 mai prochain, le parc riverain de la Sainte-Anne** dans lequel sont situés l'arboretum, la forêt nourricière, et le sentier piétonnier en bordure de la rivière Sainte-Anne. Il sera **également permis d'utiliser le sentier piétonnier du parc Alban-Robitaille**. Suivez nos publications afin de connaître les développements. Merci votre collaboration habituelle.

-30-

Source :

Service des loisirs et de la culture
418 337-2202